



## ***DROIT D'ALERTE ECONOMIQUE DU COMITE D'ENTREPRISE GPVL***

Depuis l'union forcée, en 2004, de Groupama Loire Bourgogne et Picardie Ile de France, la CGT.PVL a été très attentive à voir se traduire dans les faits les prévisions et ambitions positives annoncées par l'employeur lors de la création de la nouvelle entité GPVL.

Force aura été de constater, au fil des années et des très nombreuses restructurations imposées depuis, que les prévisions et annonces enthousiastes qui avaient été faites ne se traduisaient aucunement sur le plan social et économique.

Tout au contraire, nous avons constaté une dégradation de la situation sociale des salariés et une fragilisation croissante des équilibres économiques de l'entreprise. De même, nous avons constaté une accentuation des tensions sociales et managériales.

A plusieurs reprises, ces 4 dernières années, la CGT.PVL, consciente du rôle d'alerte et d'implication des représentants du personnel dans la marche de l'entreprise, a fait part officiellement de ses craintes et de son souhait de mettre en place un Droit d'Alerte Economique du Comité d'Entreprise.

Ce Droit d'Alerte Economique du Comité d'entreprise n'étant possible que par une décision majoritaire, nous avons dû attendre que les autres membres du CE soient convaincus de la nécessité de faire la lumière sur des faits préoccupants récurrents qui aboutissent pour 2010 à un résultat social négatif.

Il s'agit moins pour nous d'une inquiétude conjoncturelle liée à un éventuel intéressement déjà si peu productif que de voir ce qui dans la gestion de notre entreprise quelles sont les causes réelles et sérieuses de nos difficultés croissantes.

Des difficultés qui hypothèquent évidemment notre avenir collectif quand elles ne justifient pas déjà aux yeux de l'employeur la mise en place d'une politique permanente de rigueur sociale et managériale pesant toujours plus lourdement sur les salariés.

Pour notre part, nous entendons cerner précisément, avec l'aide d'experts mandatés, le cas échéant, les causes exactes de cette lente dégradation et au delà les pistes pour y remédier avant qu'une fois encore ce soit aux seuls salariés d'en assumer les contraintes et les conséquences comme c'est le cas depuis 2004.

C'est bien sûr une mise en cause sérieuse de la gestion qui nous est imposée mais c'est surtout l'un des moyens légaux permettant aux Représentants du Personnel d'obtenir des justifications précises sur les orientations sociales et économiques prises par la Direction de l'entreprise. Justifications dont l'analyse leur permettra d'agir, pour qu'à l'avenir ces orientations soient plus favorables au collectif salarié.

Nous savons le prix des efforts constants fournis par les salariés pour satisfaire à des situations structurelles toujours plus tendues dans une absence croissante de moyens suffisants pour y faire face.

Nous savons l'inquiétude et l'usure de ces mêmes salariés face à une entreprise dont l'efficacité et la capacité de reconnaissance sont inversement proportionnées à ses ambitions et prétentions.

Nous savons pour chacun les conséquences financières d'une gestion partielle et orientée des paramètres économiques de l'entreprise.

Sur tous ces points, il est temps d'agir et de poser les choses à plat. De sortir des discours convenus de l'employeur et de regarder clairement les choses pour ce qu'elles sont. C'est le sens du Droit d'Alerte Economique du CE. La CGT.PVL s'y engage avec la volonté de protéger les intérêts des salariés et de leur garantir ainsi qu'à l'entreprise un avenir social et économique probant autant que lisible.

C'est après avoir analysé les réponses aux questions posées par le Comité d'Entreprise et pris soin de regarder tous les éléments de ce dossier que nous confirmerons l'ensemble de nos revendications. Elles pourront être alors, précises, argumentées et éventuellement chiffrées.

Car, au-delà d'une prime salariale ponctuelle, c'est bien la recherche de la pérennité de l'entreprise qui nous importe pour qu'elle puisse, demain, satisfaire de manière acceptable à ce qui reste l'essentiel à nos yeux. C'est-à-dire :

**NOS EMPLOIS ET NOS PERSPECTIVES EN CE DOMAINE  
NOS SALAIRES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS  
NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

***SOUTENIR, VOTER ET ADHERER A LA CGT.PVL !  
PLUS QU'UN CHOIX, UNE NECESSITE !***